



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2024

### DÉLIBÉRATION N°DEL2024-050

#### Approbation Compte Financier Unique – Budget Principal – Exercice 2023 (Finances)

7.1

Rapporteur : Lydie GUERIN

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	7
Votants	38

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel POISSON.

#### Étaient Présents

Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Était excusé

Pierre-Frédéric BILLET

#### Pouvoirs

Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Nelson FONSECA donne procuration à Jean-Michel POISSON, Josette PHILIPPE donne procuration à Arnaud DAUTREY, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Amber NIAZ donne procuration à Mariam CISSE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Valérie VERDIER-DAUTRÊME.

Vu la délibération DEL2021-205 du 14 décembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 15 décembre 2021 entre la Ville de Dreux et l'Etat et son avenant du 21 décembre 2022,

Vu les délibérations des conseils municipaux DEL2023-086 du 11 avril 2023, DEL2023-151 du 12 octobre 2023 et DEL2023-198 du 12 décembre 2023 adoptant respectivement le Budget Primitif et les Décisions Modificatives n°1 et n°2 de l'exercice 2023.

Considérant que le CFU a vocation à se substituer en 2024 aux deux comptes financiers existants : le compte administratif établi par la commune et le compte de gestion établi par le comptable public,

Considérant que le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

La candidature de la Ville de Dreux ayant été retenue pour expérimenter ce mode de présentation des comptes, la commune et le comptable public ont produit pour l'exercice 2022 un Compte Financier Unique.

Il est présenté au conseil municipal le Compte Financier Unique 2023 dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES DE L'EXERCICE	62 153 639,86 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	56 495 711,26 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A)	+ 5 657 928,60 €
RÉSULTAT ANTERIEUR REPORTE (B)	+ 4 097 332,28 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE (A + B)</b>	<b>+ 9 755 260,88 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES DE L'EXERCICE	15 828 331,11 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	26 902 942,82 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A)	- 11 074 611,71 €
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTE (B)	+ 10 788 587,50 €

<b>RESULTAT DE CLOTURE (A + B)</b>	<b>- 286 024,21 €</b>
<b>RESULTAT TOTAL DE CLOTURE</b>	<b>+ 9 469 236,67 €</b>
<b>RESTE A REALISER EN RECETTES</b>	<b>8 401 222,26 €</b>
<b>RESTE A REALISER EN DEPENSES</b>	<b>6 564 633,31 €</b>

Vu l'avis de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Lydie GUERIN,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à la majorité, 7 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (Pouvoir à Arnaud DAUTREY), Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM (pouvoir à Aïssa HIRTI), Caroline IFTEN, et 8 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC (pouvoir à Maxime DAVID), André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

- Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget Principal.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 16 avril 2024

  
Le Maire,  
Conseiller régional,  
Pierre-Frédéric BILLET